



**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026  
A L'HOTEL DE VILLE  
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de  
Monsieur François CAVALLIER

**Membres présents** : François CAVALLIER, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Luc ANTONINI, Marie MEYER, Jacques BERENGER, Cécile AUTRAN, Jean-Christophe CHAUTARD, Sophie LOPEZ, Jean-Claude RENUCCI, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Philippe VERCHER, Emilie REBUFFEL, Donat BERTOZZI, Stéphanie FOULON, Karine CACHELEUX, Basile TESTARD, Marie BOISNET, Eric JACOBI, Marie-Joëlle FOURNEL, Olivier MONERY

**Membres absents excusés** : Bérengère GINOUX (pouvoir à Sophie LOPEZ),  
Christiane TANZI (pouvoir à Sandrine BUIRON)

**Membres absents** : Pascal MONTLAHUC

**Secrétaire de séance** : Pascale AUGUET-OTTAVY

**PRESENTS : 24**

**VOTANTS : 26**

---

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2026**

Le procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

**FINANCES**

1. CFU 2025.
2. Affectation du résultat.
3. Budget primitif 2026.
4. Vote du taux des taxes locales.

5. Mise en place de la carte achat publique.
6. Règlement budgétaire et financier.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

7. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal.
8. Désignation des membres de la commission d'appel d'offre (CAO).
9. Subventions aux associations.
10. Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'Association Communale Forestière du Var « COFOR ALEC 83 ».
11. Cadre fixant les modalités de remboursement des frais de déplacements et de missions des élus.
12. Exercice du droit à la formation des membres du conseil municipal.
13. Désignation d'un correspondant défense.
14. Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du schéma d'aménagement et de la gestion des eaux (SAGE) de la Siagne.
15. Création de la réserve communale de sécurité civile.
16. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
17. Prolongation de la convention d'occupation conclue avec l'association « Escadre aéromodéliste de Callian » pour la pratique de l'aéromodélisme en forêt.
18. Prolongation de la convention d'occupation conclue avec le Moto Club Intercommunal de Saint Cassien pour la pratique du moto-cross en forêt communale.
19. Prise en charge par la commune du coût de la formation au BAFA pour les jeunes de 16 à 25 ans.

## **DÉLIBÉRATIONS SUR TABLE**

20. Adhésion association AMORCE : déchets, énergie et eau – changement de suppléant.
21. Renouvellement de la convention RCSC-CCFF avec les communes limitrophes.
22. Convention de formation BAFA avec l'UFCV PACA.

### **1/ CFU 2025**

Le projet de délibération consistant à approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal, faisant apparaître un excédent de clôture de **847 873,68 €** en fonctionnement, un déficit de clôture de **31 830,53 €** en investissement, soit un résultat global de clôture de **816 043,15 €**.

Conformément aux dispositions du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote et ne prend pas part à celui-ci.

**Est adopté à l'unanimité.**

## **2/ Affectation du résultat**

Le projet de délibération autorisant l'affectation du résultat de l'exercice 2025 selon les modalités suivantes :

- **31 830,53 €** au compte 1068 (réserves – couverture du besoin de financement).
- **816 043,15 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

**Est adopté à l'unanimité.**

## **3/ Budget primitif 2026**

Le projet de délibération consistant à adopter le budget primitif 2026 comme suit :

**Section de fonctionnement : 5 575 871,15 €**

**En dépenses :**

- Dépenses réelles : **5 005 711,79 €**
- Virement à la section d'investissement : **470 000 €**
- Dépenses d'ordre : **100 159,36 €**

**En recettes :**

- Excédent antérieur reporté : **816 043,15 €**
- Recettes réelles : **4 759 828 €**

**Section d'investissement : 2 728 454,40 €**

**En dépenses :**

- Restes à réaliser 2025 : **127 295,04 €**
- Dépenses réelles : **2 601 159,36 €**

**En recettes :**

- Restes à réaliser 2025 : **75 500 €**
- Recettes réelles : **2 050 964,51 €**
- Virement de la section de fonctionnement : **470 000 €**
- Réserves : **31 830,53 €**
- Recettes d'ordre : **100 159,36 €**

**Est adopté à l'unanimité.**

## **4/ Vote du taux des taxes locales**

Le projet de délibération proposant de maintenir les taux communaux pour 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et assimilés : **17,05 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **28 %**

· Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **68,27 %**

Il est rappelé que, par délibération du 9 novembre 2023, le conseil municipal a institué une majoration de **15 %** de la part communale de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

**Est adopté à l'unanimité.**

#### **5/ Mise en place de la carte achat publique**

Le projet de délibération autorisant la mise en place, au sein de la commune, d'un dispositif de carte achat public dans le cadre de la convention conclue avec la Caisse d'Épargne Côte d'Azur, avec un plafond global annuel fixé à **12 000 €**, afin de faciliter et sécuriser l'exécution de certaines commandes auprès de fournisseurs référencés.

**Est adopté à l'unanimité.**

#### **6/ Adoption du règlement budgétaire et financier**

Le projet de délibération approuvant le règlement budgétaire et financier de la commune, applicable à compter de l'exercice 2026, afin de formaliser les règles budgétaires, comptables et financières de la collectivité dans le cadre de la M57 et du CFU.

**Est adopté à l'unanimité.**

#### **7/ Approbation du règlement intérieur du conseil municipal**

Le projet de délibération approuvant le règlement intérieur du conseil municipal, destiné à fixer les règles de fonctionnement de l'assemblée communale.

**Est adopté à l'unanimité.**

#### **8/ Désignation des membres de la commission d'appel d'offre**

Le projet de délibération décidant de ne pas procéder à un scrutin de liste et de désigner à l'unanimité les membres de la commission d'appel d'offre.

**Sont désignés :**

##### **Membres titulaires :**

- Jean-Christophe BERTIN
- Jean-Luc ANTONINI
- Jean-Claude RENUCCI
- Jean-Christophe CHAUTARD
- Jacques BERENGER

**Membres suppléants :**

- Michel FIAT
- Stéphanie BRUYERE
- Pascale AUGUET-OTTAVY
- Marie-Joëlle FOURNEL
- Cécile AUTRAN

**Est adopté à l'unanimité.**

### **9/ Subventions aux associations**

Le projet de délibération attribuant les subventions aux associations pour l'exercice 2026, pour un montant total de **63 750 €**, selon le tableau suivant :

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>Montant attribué en 2025</b>	<b>Montant sollicité en 2026</b>	<b>Montant voté</b>
Académie des Arts Martiaux	2 500	3 500	2 500
Association Nationale des Anciens Combattants	350	465	450
AMICAL DES C.C.F.F.	2 000	2 000	2 000
Association FLAVIE	200	500	200
AVSA	3 528	7 000	3 600
CALLIAN AU FIL DU TEMPS	2 000	2 000	2 000
CELLO FAN	2 500	2 500	2 500
CEN PACA	200	500	200
CHEMIN FAISANT	200	200	200
COMITE DES FETES	15 000	15 000	15 000
LE JADE	100	400	100
LE COMITE DU SOUVENIR Français	600	500	500
LE TEMPS QUI PASSE	500	0	500
LES BOULISTES "LA CASCADE"	1 800	1 800	1 500
MAMI	0	22 500	22 500
OLEICULTEURS	0	6 000	8 000
RELAIS SOLIDARITE	1 500	1 500	1 500
UFAC	150	150	150
VEHICULES HISTORIQUES DU TIGNET	0	350	350
<b>TOTAL</b>	<b>33 128</b>	<b>66 865</b>	<b>63 750</b>

Aucun conseiller n'étant membre d'une association concernée, l'ensemble des conseillers municipaux participe au vote.

**Est adopté à l'unanimité.**

### **10/ Désignation des représentants de la commune à l'association COFOR ALEC 83**

Le projet de délibération procédant à la désignation des représentants de la commune de Callian au sein de l'association COFOR ALEC 83.

**Sont désignés :**

- Titulaire : Pascale AUGUET-OTTAVY
- Suppléant : Jean-Christophe CHAUTARD

**Est adopté à l'unanimité.**

**11/ Cadre fixant les modalités de remboursement des frais de déplacement et de mission des élus**

Le projet de délibération fixant le cadre applicable au remboursement des frais engagés par les élus dans l'exercice de leur mandat, sur présentation d'un ordre de mission et des justificatifs correspondants, dans les conditions applicables aux agents de l'État.

**Est adopté à l'unanimité.**

**12/ Exercice du droit à la formation des membres du conseil municipal**

Le projet de délibération définissant les modalités d'exercice du droit à la formation des élus municipaux, avec prise en charge des frais pédagogiques, de déplacement et de séjour dans la limite des crédits inscrits au budget.

**Est adopté à l'unanimité.**

**13/ Désignation d'un correspondant défense**

Le projet de délibération désignant Monsieur Philippe VERCHER en qualité de conseiller municipal en charge des questions de défense.

**Est adopté à l'unanimité.**

**14/ Désignation d'un représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau de la Siagne**

Le projet de délibération désignant les représentants de la commune au sein de la Commission Locale de l'Eau de la Siagne.

**Sont désignés :**

- Titulaire : Pascale AUGUET-OTTAVY
- Suppléant : Jean-Christophe CHAUTARD

**Est adopté à l'unanimité.**

**15/ Renouvellement de la réserve communale de sécurité civile**

Le projet de délibération décidant de renouveler la réserve communale de sécurité civile de la commune de Callian, en précisant que le Comité Communal Feux de Forêt y est intégré, et désignant Monsieur Sébastien MATTHIEU-BORDEAUX pour en assurer la coordination.

**Est adopté à l'unanimité.**

#### **16/ Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs**

Le projet de délibération dressant une liste de **32 contribuables** en vue de la désignation par la Direction départementale des finances publiques des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

**Est adopté à l'unanimité.**

#### **17/ Prolongation de la convention d'occupation conclue avec l'association « Escadre aéromodéliste de Callian » pour la pratique de l'aéromodélisme en forêt communale**

Le projet de délibération autorisant la prolongation, du **1er mai 2026 au 31 décembre 2026**, de la convention d'occupation conclue avec l'association « Escadre aéromodéliste de Callian » pour l'occupation d'un terrain d'environ **2 hectares** situé en forêt communale, aux anciennes mines de Fonsante.

**Est adopté à l'unanimité.**

#### **18/ Prolongation de la convention conclue avec le Moto Club Intercommunal de Saint Cassien pour la pratique du moto-cross en forêt communale**

Le projet de délibération autorisant la prolongation, du **1er mai 2026 au 30 juin 2026**, de la convention d'occupation conclue avec le Moto Club Intercommunal de Saint Cassien pour l'occupation d'un terrain d'environ **5,3 hectares** situé en forêt communale. La prolongation est accordée à titre gratuit.

**Est adopté à l'unanimité.**

#### **19/ Prise en charge par la commune du coût de la formation au BAFA pour les jeunes de 16 à 25 ans**

Le projet de délibération décidant la prise en charge, dans la limite des crédits inscrits au budget, de tout ou partie du coût de la formation BAFA pour les jeunes de 16 à 25 ans, selon des modalités fixées par règlement intérieur annexé.

**Est adopté à l'unanimité.**

#### **20/ Adhésion à l'association AMORCE : déchets, énergie et eau – changement de suppléant**

Le projet de délibération autorisant l'adhésion de la commune à l'association AMORCE au titre des compétences déchets ménagers et eau-assainissement, et désignant :

- Titulaire : Monsieur le Maire
- Suppléant : Jean-Christophe CHAUTARD

**Est adopté à l'unanimité.**

### **21/ Renouvellement de la convention RCSC-CCFF avec les communes limitrophes**

Le projet de délibération autorisant le renouvellement, pour la durée de la mandature **2026-2032**, des conventions entre la commune de Callian et les communes limitrophes de Tourrettes, Montauroux et Saint-Paul-en-Forêt, afin de renforcer la coopération des réserves communales de sécurité civile et des comités communaux feux de forêt.

**Est adopté à l'unanimité.**

### **22/ Convention de formation BAFA avec l'UFCV PACA**

Le projet de délibération approuvant la convention de formation BAFA conclue avec l'UFCV PACA afin de faciliter l'accès des jeunes à cette formation à des conditions tarifaires préférentielles.

**Est adopté à l'unanimité.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Au titre des questions diverses, M. le Maire a tout d'abord tenu à remercier chaleureusement l'ensemble des élus pour les nombreux messages de soutien qui lui ont été adressés à la suite de son élection à la présidence de la Communauté de communes. Il a également salué la présence fidèle de M. Christian Godet, remercié pour la qualité de ses articles.

À la demande de Mme Ottavy, M. le Maire a ensuite présenté les principales délégations envisagées au sein de l'exécutif communautaire, qui seront officialisées lors du conseil communautaire du 15 avril. Il a notamment indiqué que M. Olivier Baile assurerait la première vice-présidence en charge du budget et des finances, que M. Jérôme Saillet serait en charge des déchets, M. Julien Augier de l'environnement, du pluvial, des risques majeurs et du plan intercommunal de sauvegarde, M. René Ugo de la régie des eaux et de l'assainissement, M. Nicolas Martel de l'économie, M. Patrick de Clarens de l'alimentation et de l'agriculture, M. Camille Bouge du tourisme et de l'événementiel, et M. Jean-Yves Huet de l'aménagement du territoire et de la mobilité. M. le Maire a précisé qu'il conserverait, dans un premier temps, la délégation relative à la relation à l'utilisateur, incluant notamment les services enfance, sociaux et sportifs.

Aucune autre question n'ayant été soulevée, la séance a été levée.